Turbinage des eaux communales (par commune ou groupe de communes)

Cahier des charges standard -- Projet général

DEMANDE D'AUTORISATION DE TURBINAGE

C	7	ıT		.,,	,
L	ı	VI.	r	vi	1

- 1 INTRODUCTION
- 2 MÉMOIRE TECHNIQUE
- 3 SITUATION & PLANS
- 4 L'ATTESTATION D'OCTROI D'UN CRÉDIT PAR LE CONSEIL COMMUNAL
- 5 PROTOCOLE RELATIF AU RACCORDEMENT AU RÉSEAU ÉLECTRIQUE ET CONVENTION DE LA REPRISE DE L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE PRODUITE
- 6 ANNEXE DOCUMENTATION COMPLÉMENTAIRE

1 INTRODUCTION

C'est le Département Cantonal de la Santé, des Affaires Sociales et de l'Énergie (DSSE) et son Service des Forces hydrauliques (SFH) qui mène la procédure d'autorisation de turbinage des eaux communales.

Il est rappelé que les réseaux d'eau suivant peuvent être turbinés

- ? Turbinage des eaux potables
- ? Turbinage des eaux usées
- ? Turbinage des eaux claires

2 MÉMOIRE TECHNIQUE

Dans un mémoire technique sont à présenter quelques aspects techniques du projet, à savoir

A. Les donnés hydrauliques Débit maximum l/sec

Débit par mois I/sec moyen pour chaque mois

Hauteur statique m Hauteur nette m Altitude de la machine m.s.m.

B. Les caractéristiques de la machine

Nom du constructeur

Type de turbine Pelton-, Francis-, au fil

de l'eau - turbine

Disposition verticale ou horizontale

Traçé des aubages

Vitesse nominale t/min Rendement de la turbine %

Générateur asynchrone ... V ... kW

Puissance max. kW

Rendement du générateur % en fonction de charge

Cos phi aux bornes du générateur

Raccordement en parallèle sur le réseau électrique

Facteur d'énergie kWh / m³

C. Principe de fonctionnement Brève description du fonctionnement de la régulation,

d'un fonctionnement automatique sans surveillance ou non, la gestion par transmission de donnés ou autres moyens, la gestion des alertes, protocole des

événements, etc.

D. Eau motrice Réseau d'eau potable

Réseau des eaux claires Réseau des eaux usées Nouveaux captages

E. Conduites Conduite d'amenée à construire ou non

Conduite forcée à construire ou non Matériel et diamètre des conduites

F. Bâtiment, réservoirs, chambres Brève description des ouvrages à construire

G. Nuisances Dispositions prévues contre le bruit

H. Estimation des coûts du projet Aménagement des ouvrages et génie civil

Installations électro-mécaniques Raccordement au réseau électrique Frais administratifs et techniques

Divers & Imprévus

I. Prix de revient de l'énergie produite ...cts / kWh

3 SITUATION & PLANS

Le ou les sites de captage d'eau et de turbinage retenus par *l'étude [1]* doivent être indiqués dans une carte 1:25'000 , avec ses cordonnés, par exemple 559 180 / 119 980 et les altitudes respectives.

En plus sont à ajouter pour la demande d'autorisation de turbinage

- ? Plan d'ensemble à l'échelle 1:50
- ? Plans de situation à l'échelle 1:5000 & 1:1000
- ? Profil schématique

4 L'ATTESTATION D'OCTROI D'UN CRÉDIT PAR LE CONSEIL COMMUNAL

L'étude de faisabilité du turbinage des eaux du réseau retenu dans *l'étude [1]* ainsi que *les Descriptions techniques [2]* avec estimation des coûts doivent être approuvées au préalable par le Conseil municipal de ladite commune.

Une attestation y relative est à joindre à la demande d'autorisation de turbinage.

5 PROTOCOLE RELATIF AU RACCORDEMENT AU RÉSEAU ÉLECTRIQUE ET CONVENTION DE LA REPRISE DE L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE PRODUITE

Un protocole affirmant la reprise de l'énergie produite par la compagnie locale d'électricité doit compléter la documentation relative à une demande d'autorisation de turbinage.

A ce protocole de reprise de l'énergie peut être jointe une convention qui devra régler touts les conditions de la reprise de l'énergie électrique produite. Notamment le prix par kWh fournie et d'autres conditions comme mentionnées dans le document Descriptif technique [2], chapitre 11.

6 ANNEXE - DOCUMENTATION COMPLÉMENTAIRE

[1] Étude de potentiel du turbinage des eaux communales (par commune ou groupe de communes)

Cahier des charges standard

dat. 2.11. 2004

[2] Turbinage des eaux communales (par commune ou groupe de communes) Projet général -- **Descriptions Techniques** Cahier des charges standard

dat. 2.11. 2004